

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 108 - Affectation du résultat constaté au compte financier unique 2022.**

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'après l'approbation du compte financier unique pour 2022 du budget principal et des budgets annexes Chambre Funéraire et Restaurant Communal de la Ville, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat qui sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Le résultat net de la section de fonctionnement est de **20 110 003.62** euros, il vient financer pour **-4 389 167.71** euros le déficit net de la section d'investissement correspondant au résultat brut (11 523 245.32 euros) corrigé de l'apurement comptable lié au passage en nomenclature M57 (-286 877,94 euros) et minoré du solde des restes à réaliser (-15 625 535.09 euros).

Le solde du résultat de fonctionnement 2022, soit **15 720 835.91** euros, est repris en section de fonctionnement.

Résultat brut avant	Correction solde 1069	Résultat brut corrigé	Solde des restes	des à	Résultat net corrigé
---------------------	-----------------------	-----------------------	------------------	-------	----------------------

	correction			réaliser	
Fonctionnement	20 110 003.62		20 110 003.62		20 110 003.62
Investissement	11 523 245.32	-286 877,94	11 236 367.38	-15 625 535.09	-4 389 167.71
<b>Total du budget</b>	<b>31 633 248.94</b>	<b>-286 877,94</b>	<b>31 346 371.00</b>	<b>-15 625 535.09</b>	<b>15 720 835.91</b>

Il ajoute que cette affectation définitive est conforme au résultat du compte de gestion du receveur.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2022 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu le budget supplémentaire 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

AFFECTE le résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2022 comme suit :

Budget principal

1068 excédent de fonctionnement capitalisé	4 389 167.71 €
002 résultat de fonctionnement reporté	15 720 835.91 €
	20 110 003.62€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145583-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023